

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU JEUDI 4 FEVRIER 2010, A 19H30

PRESIDENCE	M. Marius Rudaz, Président
CONSEIL GENERAL	48 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mme Françoise Ducrest et M. Jacques Dietrich M. Julien Chavaz arrivera avec un peu de retard
CONSEIL COMMUNAL	7 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2009
2. Demande de crédit pour la planification et la réalisation de sept pavillons scolaires démontables
3. Demande de crédit pour le mobilier et le matériel de fonctionnement pour les nouvelles salles de classe
4. Demande de crédit pour le remplacement du central téléphonique de la Résidence Les Martinets
5. Informations de la COFI sur les fusions intercommunales
6. Divers

M. Marius Rudaz, Président. Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues du Conseil général. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance en vous adressant une cordiale bienvenue.

Je salue également le public présent ce soir ainsi que les représentants des médias. Des copies de l'ordre du jour sont à votre disposition à l'entrée de la salle.

En date du 15 janvier de cette année, le Conseil communal a eu la gentillesse de m'inviter au souper du personnel de notre Commune. Le personnel, infatigable, mérite une fois par année d'être traité comme des seigneurs. C'était pour moi une soirée agréable, conviviale et festive. Merci encore au Conseil communal.

Pour la séance de ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

Pour le Conseil communal : MM. Allan Alvez da Costa et Nicolas Bapst, retenus ailleurs pour des raisons professionnelles.

Pour le Conseil général : Mme Françoise Ducrest et M. Jacques Dietrich. M. Julien Chavaz arrivera avec un peu de retard.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par courrier du 20 janvier 2010. Comme le quorum est manifestement atteint, nous pouvons valablement siéger. Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour proposé dans la convocation ?

M. Philippe Gehring, Conseiller général. En l'absence de notre président de groupe, je dois vous annoncer une demande de renvoi du point 2 de l'ordre du jour.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il d'autres interventions concernant l'ordre du jour. Cela ne semble pas être le cas.

Mme Pascale Spicher demande la parole.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Dimanche dernier, nos camarades, amis et collègues Charles et Carl-Alex Ridoré se sont envolés pour Haïti. Ils ont dû atterrir à St-Domingue, puis se caler dans un bus pour un trajet de 24 heures. Ils ont parcouru les 7 derniers kilomètres à pied ; non pas que le Tap-tap soit tombé en panne, mais bien plus simplement, bien plus cruellement parce qu'il n'y avait plus que des routes éventrées.

Ils sont arrivés à Bel-Air, quartier bas de Port-au-Prince. Comme tous, après la stupeur, ils se sont relevés pour pouvoir enterrer les leurs.

Dans la crainte des répliques de secousses pluriquotidiennes, nos camarades oeuvrent aussi à la reconstruction, avec tant d'autres. C'est empreinte de la tristesse qui fait pleurer

tout un peuple meurtri que je vous suggère d'observer quelques instants de silence pour être en pensées avec l'incommensurable désolation qui pulse aux tempes des survivants d'Haïti.

M. Marius Rudaz, Président. Je vous prie de vous lever pour quelques instants de silence. Merci.

Nous pouvons passer au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2009

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ?

Cela ne semble pas être le cas. Moi, j'ai une petite remarque à faire. A la fin de l'assemblée, j'avais dit que les secrétaires étaient les meilleurs du monde. Je dois encore préciser que ce sont les seuls que je connaisse.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2009 sont priés de lever la main.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Demande de crédit pour la planification et la réalisation de sept pavillons scolaires démontables

Le Conseil communal nous soumet ce soir un message qu'il nous a déjà annoncé lors des dernières séances. Je passe la parole au Président de la Commission financière, M. Olivier Carrel.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Lors d'une séance du 20 janvier dernier, la Commission financière a eu le privilège d'avoir des explications complémentaires et nombreuses fournies par Mme Savoy et M. Pilloud, les deux Conseillers communaux en charge du dossier.

La Commission financière constate tout d'abord que, sur le principe, la Commune n'a d'autre choix que d'investir puisqu'elle ne dispose pas, en l'état, de locaux en suffisance dans les

trois bâtiments scolaires pour répondre à l'obligation légale cantonale d'introduire une deuxième année d'école enfantine. La Commission financière a également constaté que les options de la location et du leasing ne s'avéraient pas avantageuses. La solution choisie par le Conseil communal correspond en tout point à l'information donnée au Conseil général le 28 mai 2009, explications qui n'avaient fait l'objet d'aucune remarque ni d'aucune question de la part des Conseillers généraux. Il nous avait été expliqué pourquoi le Conseil communal souhaitait proposer la deuxième année d'école enfantine dès la rentrée 2010/2011 et pourquoi son choix se porterait sur des pavillons. Par souci de concision, et parce que je suis certain que Mme Savoy et M. Pilloud nous donneront des informations complémentaires, je me permets de me référer en cela aux pages 37 à 39 du procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 mai 2009.

Le choix du Conseil communal s'est donc porté sur des pavillons de qualité, qui répondent à des normes d'économie d'énergie. Cette option de pavillons se justifie non seulement sur le plan financier, mais aussi parce que ce type de construction permettra de garder une certaine souplesse en cas de développement futur de la Commune et en plus, selon les dires des représentants du Conseil communal, de réaliser des économies en salles annexes (salles des maîtres, etc.) de même qu'en matériel (photocopieuses et autres), dites salles et dites photocopieuses se trouvant déjà dans les locaux principaux existants. Enfin, le concept retenu des pavillons rendra l'école de Cormanon accessible aux chaises roulantes par de simples aménagements extérieurs.

La Commission financière demande que la Commission de bâtisse qui sera mise sur pied veille à ce que les adjudications pour les travaux non préfabriqués se fassent en faveur des entreprises de la place, conformément d'ailleurs aux garanties orales déjà données par l'entreprise ERNE.

La Commission financière a également pris note que la subvention cantonale de Fr. 150'000.--, jugée comme une obole étant donné l'investissement auquel doit consentir la Commune pour répondre aux exigences légales cantonales en matière scolaire, n'a pas encore été confirmée de façon officielle. Toutefois, le projet semble avoir déjà obtenu l'aval du Canton et rien ne devrait s'opposer au versement de ladite subvention. N'oublions pas toutefois que le Canton nous verse quelque Fr. 400'000.-- dans le budget de fonctionnement, depuis quelques années déjà, pour cette deuxième année d'école enfantine.

Ainsi, forte de ces constatations et aussi en fonction des explications données le 28 mai 2009, la Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit de

Fr. 2'500'000.-- pour la réalisation de ces sept pavillons scolaires et, également, le crédit pour l'achat du mobilier et du matériel qui doit les équiper. Elle préavise bien entendu favorablement aussi l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir ces deux dépenses, en précisant ici que le message de la Commission financière concerne aussi bien les pavillons que le mobilier qui les garnira.

M. Marius Rudaz, Président. Maintenant, en sachant que la Commission financière aimerait entrer en matière, je peux donner la parole à M. Philippe Gehring.

M. Philippe Gehring, Conseiller général. Excusez-moi, Monsieur le Président, mais il ne s'agit pas d'une entrée en matière car j'ai demandé le renvoi. En principe, le renvoi se vote. Je vais par conséquent développer nos arguments concernant le renvoi.

Le groupe libéral-radical, dans sa séance du 26 janvier dernier, est resté très perplexe devant le message qui lui était soumis. En effet, loin d'être surpris par la survenance d'un tel message concernant la mise en place d'une deuxième année enfantine dans les trois cercles scolaires de Villars-sur-Glâne, c'est la manière et la précipitation avec lesquelles ce message semble avoir été rédigé qui laissent à penser que toutes les réflexions et les analyses nécessaires à la planification d'une telle opération n'ont pas été menées à bien. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral-radical vous propose de renvoyer ce message et de reporter l'ouverture d'une deuxième année enfantine de 12 mois, soit à la rentrée 2011.

Le groupe libéral-radical, dans son ensemble, ne remet bien entendu pas en cause l'ouverture obligatoire d'une deuxième année enfantine. Par contre, le message nous semble lacunaire dans certains domaines et carrément opaque en ce qui concerne l'information financière.

Il ressort tout d'abord, à la lecture du message, que les cellules des Platanes ne peuvent être utilisées « à cause de leur éloignement » par rapport aux écoles. C'est le contraire des arguments qui ont été avancés lors de l'achat de ces cellules aux Platanes qui, justement à cause de leur proximité par rapport aux Rochettes, représentaient un investissement intéressant.

Ensuite, sur treize entreprises ou bureaux d'architectes intéressés, seules deux offres ont été retournées. Pour un sujet relativement standard, au vu du nombre de communes qui vont devoir s'équiper, le groupe s'est demandé si deux offres étaient suffisantes pour faire un

choix cohérent, ou si l'urgence, souvent avancée au Conseil communal pour faire passer un message, n'était pas la cause d'une telle précipitation.

La loi sur l'énergie, citée dans le message, dit effectivement à l'article 23 de son règlement d'application, que les bâtiments publics neufs ou entièrement rénovés doivent répondre aux critères correspondant à l'octroi du label Minergie. Mais la même loi donne aussi la possibilité, dans son article 5, al. 5, de compenser ceci par l'assainissement d'un bâtiment existant consommant une énergie fossile. Plutôt que d'investir des sommes importantes dans des systèmes de chauffage uniquement prévus pour ces pavillons, n'aurait-il pas été plus pertinent de rénover ou d'améliorer les chauffages existants des écoles afin de tirer un avantage à long terme de cet exercice ?

Le Conseil communal nous dit que ces pavillons sont démontables sans problème et réutilisables dans le futur. Je vous rappelle juste que même les silos à sels n'ont pas été déplacés parce que cela revenait moins cher de les refaire à neuf. De plus, les besoins cités pour la future utilisation de ces pavillons n'ont pas encore été démontrés.

D'autres questions se posent quant aux plans qui nous sont soumis. Qu'en est-il de la distance minimum entre deux bâtiments construits ? Qu'en est-il des distances aux limites des terrains sur lesquels ils vont être construits ? Des dérogations vont-elles devoir être demandées ? Selon l'article 132 de la LATeC, la distance aux limites du terrain est de 4 mètres minimum, ce qui n'est pas respecté pour au moins un des projets. La distance entre les bâtiments n'a pas l'air d'être forcément conforme non plus. Cela pourrait donc de toutes façons repousser la réalisation du projet.

Sur le plan financier, le détail présenté n'en est pas un. Le Conseil communal va définir les « options » qui n'ont pas encore été analysées. Il nous demande donc un blanc-seing pour un montant de Fr. 2'650'000.-- sans que nous n'ayons rien à dire. En 14 ans de Conseil général, j'ai vu renvoyer des messages beaucoup plus précis que celui-ci pour manque d'information.

Enfin, que va-t-il advenir des crèches et des écoles maternelles que la Commune subventionne ? Comment vont-elles faire pour réagir dans l'urgence si la Commune, en se précipitant de la sorte, leur enlève une partie des enfants en âge de les fréquenter ? Qu'est-ce que la Commune a prévu pour éviter des problèmes financiers importants qui pourraient survenir dans l'une ou l'autre de ces institutions ?

La participation au pot commun de Villars-sur-Glâne, sans qu'elle touche pour elle-même une participation de ce pot, sera à notre avis moins coûteuse que les risques encourus de devoir « bletzer » les difficultés financières prévisibles des institutions de la petite enfance. Il apparaît au groupe libéral-radical qu'une étude et qu'une planification de la mise en place de la deuxième année enfantine, en regard des risques financiers encourus par les institutions de la petite enfance, devraient être faites et présentées au Conseil général.

Au vu de ce qui précède, et dans le souci de pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause suite à un message qui répondrait aux différents aspects développés, le groupe libéral-radical vous propose de renvoyer le message au Conseil communal et de reporter l'installation de tels pavillons à la rentrée scolaire 2011, après une décision prise dans le calme par notre législatif, sur des bases plus saines que celles dont nous disposons ce soir.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il encore d'autres interventions concernant l'entrée en matière ou le renvoi ? Cela ne semble pas être le cas. La parole est alors au Conseil communal.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. J'aimerais d'abord donner un peu de valeur et de consistance à ce projet, s'il en manquait, en vous présentant quelques photos de ce qu'on appelle le « système pavillonnaire ». On se trouve ici vers un choix sur les sites qui apparaît au Conseil communal ainsi qu'aux gens qui se sont penchés sur le problème comme étant le meilleur. Certains se souviennent des pavillons qui ont fleuri dans la Commune au fur et à mesure de son évolution. Vous ne vous souvenez peut-être pas des pavillons qui ont habité la colline de Cormanon vers les années 1958-1959 et qui préfiguraient la réalisation de l'école de Cormanon. Quand je parle de 1959, je veux dire que ces bâtiments ont servi jusqu'en 1963-1964, soit jusqu'à l'ouverture de l'école de Cormanon. Je crois qu'on a fait l'enterrement du dernier pavillon situé à côté de la bibliothèque communale cet automne ; donc ce pavillon avait 50 ans. C'était des pavillons de l'entreprise Winckler, des pavillons légers. A l'heure actuelle, le système est pavillonnaire et il est tout à fait adéquat et comparable à une construction traditionnelle. On retrouve ce genre de construction dans des constructions privées, des villas, même à étages. Ce qu'on offre là à nos écoles, et pour le futur, c'est une certaine pérennité dans la construction, liée bien entendu aux vœux de tout le monde, puisque c'est une construction Minergie. Ce genre de construction pavillonnaire est posé sur un socle de maçonnerie, ce qui lui donne une certaine allure. Voilà donc ce qui est prévu sur les trois sites scolaires. Nos chères têtes blondes ne seront par conséquent pas installées dans des pavillons brinquebalants et

légers ; c'est vraiment de la construction qui correspond à toutes les exigences des réalisations publiques actuelles.

Pour expliquer un peu la démarche, je pense que ma collègue, Mme Savoy, vous donnera aussi plus de détails au niveau des décisions qui sont prises et aussi de l'évolution du système scolaire à Villars-sur-Glâne. Nous ne sommes pas dans une situation facile. On est dans une situation évolutive qui implique aussi, à certains moments, une prise de courage et de choix pour réaliser des choses qui sont utiles et nécessaires. Dans le cas qui nous préoccupe, on peut citer l'étude qui s'est faite sur Cormanon lors de la précédente législature. On pensait effectivement à l'époque que le site scolaire de Cormanon devrait être agrandi ou, en tout cas, devrait supporter l'augmentation d'une fréquentation des écoles primaires de tout le quartier de Cormanon. Cette première étude, finalement, a débouché sur un petit concours d'intention, sur une approche de la problématique de la scolarité à Cormanon. On s'est rendu compte très vite qu'on était serré. Cette étude donnait pour quelque six classes un montant de près de Fr. 3'000'000.--. On résolvait le problème de Cormanon, mais pas les problèmes futurs des Rochettes et de Villars-Vert.

Par la suite, le Conseil communal s'est aussi intéressé à la problématique du développement d'un quatrième cercle scolaire. On a plus ou moins des cercles scolaires de 300 élèves sur chaque site. Le Conseil communal estimait qu'on arrivait à saturation et qu'il était inutile d'imaginer des cercles scolaires primaires de plus de 300 élèves par site. L'étude a été faite sur Cormanon-Est, pour voir qu'il y avait une nécessité et, automatiquement aussi, sur tout ce qui accompagne une école. Si on veut six classes, huit classes, dix classes, il faut aussi ajouter toutes les salles supplémentaires qui accompagnent les écoles. Sur le site de Cormanon, si on imaginait la nécessité d'avoir huit classes, c'était Fr. 10'000'000.-- qui étaient nécessaires. Ce sont toutes ces choses qui, à l'heure actuelle, demandent au Conseil communal d'analyser l'immédiateté, la nécessité primaire de réaliser ce genre de dépenses. Nous avons étudié le problème de l'évolution du quartier de Cormanon et avons aussi constaté que les trois sites scolaires sont à saturation. Dès lors, avec l'obligation de la deuxième année d'école enfantine, nous devons résoudre ce problème par quartier pour offrir le même standard à tous les quartiers, et non pas à un seul quartier. C'est ce qui nous a décidé d'opter pour des pavillons. Comme le Président de la Commission financière l'a dit, en travaillant sur des pavillons on travaille sur la nécessité : on veut deux salles, on produit deux salles, etc. Si on devait réfléchir à un centre scolaire, on devrait aussi accompagner ce nouveau centre de toutes les salles qui sont nécessaires pour les appuis, pour la gymnastique, etc. On arriverait par conséquent à une construction beaucoup plus importante. C'est dans ce souci d'économie que la proposition de ce soir vous est faite.

Est-ce que ces pavillons seront déplacés un jour ? C'est toute la problématique de Villars-sur-Glâne. Ces pavillons ont une pérennité sur 50 ans et ils pourraient très bien être déplacés le jour où Villars-sur-Glâne déciderait de libérer, dans le Sud du village, des terrains à la construction et qu'il serait indispensable de réaliser des salles nécessaires pour un début de quartier. Ces pavillons seraient donc utilisables. Vous vous souvenez que Villars-Vert avait utilisé des containers pendant plusieurs années et que ceux-ci ont été vendus à d'autres communes pour couvrir les mêmes besoins.

La solution qui vous est présentée ce soir est donc une solution économique, modulable, qui peut s'agrandir, se rétrécir, se déplacer. Pour ceux qui voudraient de la bâtisse traditionnelle, je dirais qu'avec les pavillons nous tournons autour de Fr. 475.--/m³. Vous vous rendez bien compte qu'il n'est pas possible de construire du traditionnel à meilleure condition. La construction d'un tel pavillon en traditionnel reviendrait à environ Fr. 575.-- à Fr. 600.--/m³. Le projet qu'on vous soumet ce soir coûterait par conséquent Fr. 500'000.-- plus cher, avec l'impossibilité de pouvoir jouer avec la mobilité que permet le système pavillonnaire.

Quant aux distances aux limites, on a pris contact avec l'ECAB et avec le SeCA. Ces instances nous ont donné leur préavis positif. On ne vous propose pas ce soir quelque chose qui ne peut pas se réaliser.

Mme Christiane Savoy, Conseillère communale. Ce que je voudrais ajouter, pour répondre à M. Gehring et à son groupe, c'est le pourquoi de l'introduction de ces pavillons à la rentrée scolaire 2010/2011. Au point 3 de l'ordre du jour, dans le message concernant le matériel pour équiper ces pavillons, vous voyez qu'il y a deux scénarii. La première variante prévoit 5 classes d'école enfantine et 2 classes primaires, tandis que la deuxième variante prévoit 6 classes d'école enfantine et 1 classe primaire. A Villars-Vert on risque cet automne, suivant le nombre de « répétants » ou d'affluence de population, d'avoir une ou deux classes primaires supplémentaires. Pour ces classes primaires, il faudra bien entendu des salles. La demande de renvoi du message n'est donc pas sans conséquence pour le futur. Ce ne sont pas que les classes enfantines qui peuvent être touchées par le manque de salles, mais également certaines classes primaires.

Mme Annelise Meyer-Glauser, Conseillère communale. Concernant les crèches et les écoles maternelles, effectivement on pourrait penser qu'il y aura un problème. Les crèches ont en effet des listes d'attente. On a eu dernièrement une réunion avec Mme Savoy et les directrices des crèches et des écoles maternelles pour, éventuellement, reconverter les

écoles maternelles et les crèches en accueils extrascolaires de la petite enfance, qu'on envisage de séparer partiellement des accueils extrascolaires.

Mme Christiane Savoy, Conseillère communale. Je pourrais encore rajouter que Mme Demierre et Mme Chassot ont élaboré un avenant à la loi scolaire précisant notamment que les crèches ne pouvaient pas accueillir les enfants de la scolarité obligatoire, étant donné que cette dernière comptait à partir de la première année primaire. Or, si on adopte ces pavillons pour la rentrée scolaire, la scolarité obligatoire commencera en première enfantine, donc dès l'âge de 4 ans. Avec cet assouplissement de la loi scolaire, les crèches pourront ainsi toujours accueillir ces enfants lorsqu'ils auront, par exemple, un demi-jour ou une journée de congé et que les parents devront les placer. Les enfants de la première et de la deuxième année d'école enfantine, bien qu'en scolarité obligatoire, pourront être acceptés dans des crèches, ce qui n'était pas le cas auparavant.

M. Marius Rudaz, Président. M. Gehring, avez-vous encore des questions ou les réponses vous ont-elles satisfait ?

M. Philippe Gehring, Conseiller général. Ce n'est pas que je ne suis pas satisfait des réponses, mais il y a un certain nombre de points que j'ai soulevés et pour lesquels je n'ai pas eu de réponse. Je vais donc essayer d'aller dans l'ordre.

Tout d'abord pour M. Pilloud : On n'a jamais dit qu'on voulait une construction traditionnelle. On a juste dit qu'on a estimé que ce message était peut-être un peu précipité, par rapport au nombre d'offres et à certains éléments qu'on a vus.

La deuxième question concerne la distance aux limites. Est-ce que l'ECAB est d'accord que je construisse un bâtiment plus près de l'autre bâtiment parce que j'ignifuge la paroi ? C'est une simple question par rapport à votre réponse.

Ensuite pour les Platanes : On ne m'a pas dit pourquoi on n'utilise pas les cellules des Platanes pour faire des écoles, alors qu'on nous les a vendues pour cela. Si ces cellules sont trop petites pour faire des salles de classes, alors qu'à l'époque elles étaient suffisamment grandes, pourquoi les cellules qu'on achète aujourd'hui et qui font 81 m² ne seront-elles pas trop petites le jour où on voudra les utiliser pour faire une autre école ?

De plus, sur le fait qu'il n'y ait que deux offres qui soient rentrées et qu'on n'ait pas poussé plus loin l'analyse financière, je n'ai pas eu de réponse.

Sur le fait qu'on construise des chauffages indépendants pour ces pavillons, alors qu'on aurait pu assainir des chauffages existants, je n'ai non plus eu de réponse.

J'ai eu une réponse concernant les distances aux bâtiments, mais pas sur les distances aux limites.

Sur le fait qu'on nous demande un blanc-seing de Fr. 2'650'000.-- et qu'on n'a pas forcément de quoi se prononcer sur le détail du montant, je n'ai pas eu de réponse non plus.

Si j'ai bien compris, il n'y a pas de risque financier pour les institutions de la petite enfance parce que vous avez discuté avec les responsables pour leur donner l'accueil extrascolaire, ce qui veut dire qu'on aura des locaux qui risquent de se libérer dans ce sens-là.

Le dernier point concerne l'urgence de Villars-Vert. Pourquoi n'avez-vous pas axé le message sur cette urgence, en laissant en plan le reste de la Commune et en ouvrant les classes primaires à Villars-Vert, ce qui ne posait pas de problème du fait qu'on devait ouvrir toutes les deuxièmes classes enfantines sur toute la Commune ?

M. Marius Rudaz, Président. Partiellement, vous avez des réponses dans le message. Mais je crois que Mme Savoy veut reprendre la parole.

Mme Christiane Savoy, Conseillère communale. Par rapport aux cellules des Platanes, il n'y en a pas de libre. Les cellules qui ont été achetées à l'époque sont des classes où il y a le dessin, le bricolage, etc. Aux Rochettes, par exemple, il n'y a aucune possibilité de faire des rocares de classes.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Quand on parle des offres, pourquoi n'en avons-nous reçu que deux ? On est là sur un marché ouvert. Les Services techniques ont établi un cahier des charges et ont proposé cette offre à toutes les maisons spécialisées. Deux maisons seulement, qui correspondaient à ce marché, ont soumis leur offre. Ces maisons sont des spécialistes connus en Suisse. Elles ont déjà été plébiscitées par d'autres communes. Les autres n'ont finalement pas répondu car cela ne correspondait pas à leurs particularités d'entreprises ou simplement parce qu'elles n'avaient pas le temps. Donc, les deux offres que nous avons examinées ne sont pas restrictives de par la politique du Conseil communal, mais bien par le retour que les spécialistes du bâtiment ont bien voulu donner au projet qui leur a été proposé.

En ce qui concerne la notion du chauffage indépendant, nous sommes ici dans un système pavillonnaire qu'on souhaiterait pouvoir déplacer. Il est bien clair que si un déplacement devait avoir lieu, ce système doit nécessairement être indépendant. Nous avons opté ici pour un système de pompe à chaleur air-eau. Ce système permet d'accompagner le bâtiment le jour où il est déplacé. En plus de ça, il correspond aussi aux exigences du Canton qui ne subventionne ce genre de construction qu'à condition qu'il possède le label Minergie. Ce label Minergie signifie un chauffage exempt de tout ce qui existe comme énergie fossile. Si on se rattache au pétrole ou au gaz, on n'est plus dans le label Minergie. On a là un système autonome qui correspond au label Minergie.

Concernant les distances aux habitations, ce sont les mêmes exigences qui sont appliquées lors des constructions que vous trouvez dans notre Commune, soit les villas jumelées, les maisons liées les unes aux autres, les maisons groupées, etc.

S'agissant des distances aux limites, c'est la même chose. Nous sommes sur des sites communaux et on aurait peine à imaginer que la Commune fasse opposition à des constructions la concernant.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Mes collègues vous ont répondu sur des détails techniques. Permettez-moi d'ajouter quelques éléments supplémentaires pour vous dire à quel point il est important que vous ne renvoyiez pas le message ce soir.

Tout d'abord, je tiens à vous dire que ce n'est pas dans la précipitation que ce message a été élaboré. Le Conseil communal examine la question des bâtiments scolaires depuis en tout cas deux législatures. Plusieurs projets ont été étudiés : Est-ce qu'on doit agrandir ici, plutôt construire là, etc. Nous n'avons jamais pu nous rallier à une solution, parce qu'il y avait toujours des éléments nouveaux qui intervenaient. Tout d'abord, comme vous le savez, l'évolution de notre population s'est faite de manière assez rapide, et on doit tenir compte de cet élément et de l'évolution future. Comme nous ne sommes malheureusement pas des devins, c'est extrêmement difficile de savoir quelle sera cette évolution future.

Il y a eu ensuite la question de la deuxième année d'école enfantine, qui a été votée par le Grand Conseil. Je dirais même que le Grand Conseil a mis les bouchées doubles, puisqu'on ne s'attendait pas à ce que cela se passe aussi rapidement. Nous sommes dans une contrainte. Nous devons passer à l'élaboration de toute la procédure pour avoir cette deuxième année d'école enfantine. Il y a des communes qui ont déjà fait le pas, qui ont préféré cette forme plutôt que des formes d'accueils de la petite enfance. Pour notre part,

nous avons bien développé nos accueils de la petite enfance depuis déjà une bonne quinzaine d'années, voire une vingtaine d'années, et plus pour les crèches. Maintenant, nous sommes dans la situation où nous devons répondre à plusieurs paramètres. Le premier paramètre consiste à répartir les besoins sur l'ensemble des cercles scolaires. Pour le deuxième paramètre, il faut tenir compte de la situation financière de la Commune de Villars-sur-Glâne. Créer un bâtiment scolaire coûte extrêmement cher, on vous l'a dit. Le troisième paramètre concerne les besoins urgents que nous avons déjà maintenant, auxquels il faut faire face. Dans ces circonstances, il nous a paru beaucoup plus raisonnable, à tout point de vue, de créer une solution qui ne soit pas durable à très long terme, mais qui le soit quand même à moyen terme, puisque ces bâtiments sont conçus pour tenir au moins une cinquantaine d'années. Cela nous permettra d'être beaucoup plus modulable à l'avenir, notamment en fonction de l'évolution.

Maintenant, encore un mot sur la question de l'accueil de la petite enfance. Tout au long de notre réflexion, nous nous sommes demandé comment nous pourrions concilier les deux choses. La problématique, M. Gehring, si elle ne se pose pas pour cette année, elle se posera nécessairement pour l'année suivante. Nous avons voulu faire en sorte qu'il n'y ait pas de perte financière ni d'énergie, tout en donnant suite aux obligations que nous avons. Raison pour laquelle nous avons longuement discuté, et cela n'a pas été très facile puisque les institutions de la petite enfance ont vu d'un très mauvais œil l'introduction de cette deuxième année d'école enfantine, car elles voyaient là des pertes d'effectifs. Il a fallu persuader ces institutions et, avec Mmes Meyer-Glauser et Savoy, nous avons dû chercher des solutions pour trouver une formule qui puisse tenir compte de tout l'effort qu'a fait la Commune jusqu'ici et de tout ce qui existe, afin de regrouper tous les besoins (école enfantine, accueil extra école enfantine, etc.) auxquels les parents sont confrontés, comme ils le sont maintenant lorsqu'ils placent leurs enfants. Tout ceci a fait l'objet d'une réflexion du Conseil communal et qui fera l'objet de décisions ultérieures encore. Ce n'est donc pas simplement le fait de renvoyer d'une année cette problématique qui va arranger les choses. Les décisions à prendre seront exactement les mêmes, mais avec des problèmes en plus.

Ce sont toutes ces raisons qui nous poussent à vous demander, mes collègues et moi-même, d'accepter d'entrer en matière sur ce message.

M. Marius Rudaz, Président. La parole est encore une fois à M. Philippe Gehring.

M. Philippe Gehring, Conseiller général. Je ne vais pas rallonger le débat. J'ai effectivement eu plusieurs réponses à mes questions. J'ai deux ou trois remarques et, à la fin, je demanderai une interruption de séance pour que le groupe puisse se consulter et prendre une décision quant au renvoi du message.

Concernant les offres. Vous avez reçu deux offres parce que, vous l'avez dit, d'autres entreprises étaient surchargées. Avec une année de plus, est-ce que vous n'auriez pas reçu plus d'offres, ce qui vous aurait permis de faire de meilleures analyses. C'était le sens de ma question.

Par rapport au fait que le système pavillonnaire est un système Minergie, vous mentionnez la subvention de Fr. 150'000.--. J'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, ici, les subventions cantonales pour la mise en place de la deuxième année d'école enfantine, qui s'élèvent à plusieurs fois ce montant de Fr. 150'000.--. Je ne suis pas sûr, qu'en équipant les écoles actuelles - c'était ma proposition - de chauffage qui respecte l'environnement, qu'on n'arrive pas à convaincre l'Etat qu'on a fait le travail selon la loi sur l'environnement, article 5, al. 5, tel que je l'ai cité.

Pour ce qui est des maisons groupées ou lignées, vous dites que la Commune peut faire comme elle veut, alors que les propriétaires ne le peuvent pas. Si les distances n'ont plus de raison d'être à ce niveau-là, puisque c'est la Commune, je l'apprends ce soir.

Madame la Syndique, pour terminer par rapport à ce que vous avez dit, j'ai clairement mentionné que l'urgence n'est pas de 2010 ou 2011 ; c'est 2013 la date butoir. On n'a pas dit qu'on voulait repousser ça ad vitam aeternam ; on a simplement demandé un délai pour avoir la possibilité de réfléchir et d'avoir un message qui nous permette de nous prononcer. Pour la volonté de faire en dur, personne, en tout cas pas moi, ne l'a évoqué. Concernant la problématique de l'année suivante pour les institutions de la petite enfance, toutes les crèches et toutes les écoles maternelles ont des loyers, des contrats de bail, et qu'il est, à mon avis, extrêmement difficile de les résilier pour la prochaine rentrée si elles n'ont plus d'enfants. C'est dans ce sens-là que je disais qu'on aurait peut-être pu attendre une année et réfléchir, avec ces institutions, à la meilleure solution pour éviter des problèmes financiers. On sait que les accueils de la petite enfance coûtent extrêmement cher à la Commune, que chaque fois qu'il y a des problèmes financiers dans ce domaine, c'est la Commune qui vient en sauveur. C'est par rapport à cet aspect et ce souci que j'ai soulevé ce problème.

Maintenant, je demande une interruption de séance et je promets que j'arrête de causer.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il encore quelqu'un qui désire prendre la parole sur le renvoi avant l'interruption de la séance ? Cela n'est pas le cas.

Interruption de séance de 5 minutes.

M. Marius Rudaz, Président. La discussion continue sur le renvoi. Qui veut prendre la parole au Conseil général ?

M. François Riedo, Conseiller général. Je ne parle pas pour le groupe mais, personnellement, je propose le renvoi.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. Le groupe PLR entend maintenir sa proposition de renvoi, dès lors qu'il n'a pas obtenu toutes les réponses à ses questions. Pour ma part, je ne suis pas au clair sur le financement, entre le leasing, la location et l'achat. Nous avons une sorte de diktat et je n'ai pas les éléments nécessaires.

M. Marius Rudaz, Président. La proposition de renvoi est maintenue. Est-ce que quelqu'un veut encore se prononcer sur le renvoi ? Cela ne semble pas être le cas. On va voter le renvoi.

Celles et ceux qui sont pour l'entrée en matière concernant la proposition du Conseil communal sont priés de lever la main.

Celles et ceux qui sont pour la proposition du groupe PLR, c'est-à-dire pour le renvoi, sont priés de lever la main.

Le renvoi a été rejeté avec 38 oui, 7 non et 2 abstentions.

Nous allons continuer la discussion. Qui désire prendre la parole ?

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Dans sa séance de préparation du 28 janvier dernier, unanimement, les camarades socialistes ont décidé de voter l'acceptation du message relatif à la réalisation de sept pavillons scolaires démontables.

Nous relevons la qualité et la quantité du travail de préparation de ce message, qui nous permet de comprendre pourquoi les différentes pistes de réflexion ont dû être écartées au profit de la solution retenue et proposée à notre acceptation. Nous apprécions grandement le

fait qu'un appel d'offres ait été fait avant notre décision de ce soir ; c'est bienvenu et suffisamment trop rare pour être souligné.

S'il demeure quelques inconnues techniques comme la durée de vie espérée de ces pavillons, leurs couleurs ou les modalités de leurs chemins d'accès, le projet présenté est suffisamment élaboré pour que nous puissions l'approuver sans crainte de mauvaises surprises. Les pistes éliminées le sont à bon escient et nous gageons que nos petits citoyens pas plus hauts qu'un mètre bénéficieront de sept pavillons pour débiter leur vie scolaire.

A raison de 140 nouveaux élèves par an, avec une utilisation durant 20 années, le coût approximatif serait de Fr. 530.-- par enfant de 4 ans pour le scolariser, lui apprendre l'essentiel des bases de la communication en langue française, les prémices de la découverte des nombres et le B.A.-BA de la vie communautaire. Même pour une Commune aux finances plus que limitatives, ce n'est pas cher payé ; bien moins que le prix de l'ignorance et probablement bien moins que nous coûterait l'hémorragie des familles qui s'en iraient dans une Commune nettement moins frileuse.

Les camarades socialistes se réjouissent de voir la suite des messages concernant les aménagements pédagogiques de cette nouvelle année d'école enfantine, notamment l'encadrement concernant l'accueil extrascolaire et le partenariat avec les écoles maternelles, ou encore l'égalité de traitement vis-à-vis des enfants scolarisés en langue allemande.

M. Marius Rudaz, Président. Il semble que le résultat de la votation n'ait pas été très bien compris. Il y a eu 38 voix pour l'entrée en matière, 7 voix pour le renvoi et 2 abstentions.

M. François Page, Conseiller général. Le groupe PDC a pris connaissance du message dans sa séance du 26 janvier dernier. Il répond positivement à la demande de crédit pour la construction des sept pavillons ainsi qu'à l'autorisation de recourir à l'emprunt.

A l'occasion de ses échanges, des participants ont exprimé quelques soucis en rapport avec l'équipement intérieur, en particulier en ce qui concerne les installations sanitaires qui pourraient paraître insuffisantes. Le groupe souhaite être rassuré à ce sujet.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Le groupe Chrétien Social et Ouverture soutient totalement le message qui nous est soumis ce soir en faveur de l'enfance de notre Commune. Trois points positifs ont retenu notre attention :

- Le choix d'aménager des pavillons liés à chacune des écoles de notre Commune permet de rester souple face au développement futur de Villars-sur-Glâne ;
- Une telle solution permet de réaliser malgré tout des espaces scolaires de qualité ;
- La solution proposée laisse ainsi ouvertes toutes les pistes quant à la création d'un éventuel 4^{ème} cercle scolaire.

Notre groupe, unanime, a donc décidé de soutenir le message et d'approuver le crédit de Fr. 2'500'000.-- qui nous est demandé.

M. Marius Rudaz, Président. Plus personne ne demande la parole au sein du Conseil général. Je donne donc la parole au Conseil communal.

Mme Christiane Savoy, Conseillère communale. Je voudrais répondre à M. Page concernant son souci du sanitaire qui apparaît sur les plans. C'est vrai que ce souci nous est apparu après le lancement des offres et au contact des enseignants. Nous avons par conséquent rencontré l'entreprise ERNE et avons demandé une modification. A l'école de Cormanon, le WC pour handicapé qui est sur les plans va être maintenu, puisqu'il n'y en a pas d'autre dans le bâtiment. Par contre, en ce qui concerne l'école des Rochettes, celle-ci est déjà accessible en chaise roulante et équipée de WC pour handicapé. Donc, le WC pour handicapé qui figure sur les plans va être remplacé par un double WC. C'est la même philosophie qui prévaut pour Villars-Vert : un WC pour handicapé restera et le deuxième sera remplacé par un double WC. Nous avons déjà connu, lors de la dernière séance du Conseil communal, la plus-value pour cette modification. Toutes ces plus-values passent chaque fois au Conseil communal et on reste tout à fait dans le cadre du budget avec les plus-values qui sont mentionnées dans le message que vous avez en main.

M. Julien Chavaz, Conseiller général, rejoint la séance.

M. Marius Rudaz, Président. Puisque la parole n'est plus demandée, on va passer au vote.

Approuvez-vous le message relatif à la planification et la réalisation de sept pavillons scolaires démontables ? Approuvez-vous le crédit de Fr. 2'500'000.-- pour couvrir cette planification et cette réalisation ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de Fr. 187'500.--, comprenant un amortissement de 4 % et des intérêts de 3.5 % sur Fr. 2'500'000.-- ?

Celles et ceux qui acceptent sont priés de lever la main.

Le message est approuvé par 42 oui et 6 abstentions.

3. Demande de crédit pour le mobilier et le matériel de fonctionnement pour les nouvelles salles de classe

M. Marius Rudaz, Président. Voilà la suite du message précédent. Pour que les enfants ne soient pas obligés d'écrire sur les genoux, comme on le voit dans les pays pauvres, nous devons aussi équiper ces salles de classes avec du mobilier.

La Commission financière ne demande pas la parole.

Le Conseil communal ne demande pas la parole.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Le groupe socialiste soutient amplement ce message relatif au mobilier. J'aurais une question, à titre personnel, concernant le matériel informatique et les ordinateurs. Je voudrais savoir si ce matériel fait partie de la stratégie informatique que la Commune met en place et qui a été présentée à la Commission informatique ?

M. François Page, Conseiller général. Le groupe PDC accepte la demande du Conseil communal de lui accorder le crédit relatif à l'achat du mobilier pour les sept nouvelles salles de classe ainsi que l'autorisation de recourir à l'emprunt.

Cependant, il exprime son étonnement sur certains prix et, en particulier, celui des ordinateurs à Fr. 1'800.-- pièce, ce qui ne semble pas en rapport avec le marché, sans tenir compte en plus des rabais de quantité possibles qui sont d'ailleurs cités dans le message. Par ailleurs, le prix de Fr. 1'200.-- budgété pour des étagères nous semble également excessif.

Ces réserves faites, comme je vous l'ai dit, nous acceptons la demande de crédit ainsi que l'autorisation de recourir à l'emprunt.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Dans sa séance de préparation du 26 janvier dernier, le groupe PLR a examiné avec attention et a pris connaissance du budget d'investissement concernant le mobilier et le matériel de base des futurs pavillons.

Il reconnaît les efforts du Service des écoles dans l'établissement des coûts détaillés de l'équipement indispensable.

Le groupe PLR accepte d'accorder le crédit pour l'achat du mobilier et du matériel de fonctionnement pour les sept nouvelles salles de classe ainsi que l'emprunt pour couvrir cette dépense.

Il est important de relever que ce message est plus complet et plus clair que celui sur l'achat des pavillons.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce que Mme Savoy peut répondre aux deux questions soulevées ?

Mme Christiane Savoy, Conseillère communale. Pour répondre à M. Marthaler au sujet de l'informatique, je peux dire que ce qui a été porté au budget, ce sont deux ordinateurs par classe qui font partie des exigences Fri-Tic, sans tenir compte de ce qui a été présenté à la Commission informatique puisqu'on devra vous adresser un message pour la prochaine séance du mois de mai sur le fait de relier ceux-ci à des serveurs et sur tout ce dont on a parlé à la Commission informatique. Donc, j'ai mis les prix d'ordinateurs fixes, comme les actuels, mais bien entendu on ne va pas en acheter avant le message du mois de mai. Cela dépendra de ce que le Conseil général choisira, mais il fallait quand même mettre un chiffre de base.

Pour les ordinateurs, M. Page s'étonne du prix du marché. Malheureusement, les classes primaires travaillent toutes sur Mac et le matériel Macintosh est nettement plus cher que celui des PC qu'on peut trouver dans les discounters. Tous les documents informatiques que l'on reçoit pour les écoles primaires sont vraiment des outils Mac. Donc, on est obligé de s'adapter. Les PC arrivent seulement dans les écoles secondaires.

Les prix des étagères vous paraissent également élevés. C'est clair qu'il n'existe que quelques dépositaires en Suisse pour du mobilier scolaire. Et ce mobilier est relativement cher. J'ai mis des chiffres pratiqués par ces fournisseurs, mais si nous pouvons acheter quelque mobilier auprès de grandes surfaces (IKEA, Conforama, etc.), c'est bien clair que nous le ferons. On va regarder au meilleur marché.

Mme Marie-Claude Cudré-Mauroux, Conseillère générale. Concernant la liste du mobilier qui est proposé à l'achat par la Commune, je m'étonne que vous ne vouliez pas de mobilier qui soit lié à l'accueil extrascolaire, par exemple pour l'aménagement de locaux. En complément à cette question-là, soit je n'ai pas compris la réponse, soit elle n'a pas été entièrement donnée par les membres du Conseil communal : Est-ce que la Commune s'engage à soutenir les crèches durant la période de transition en maintenant ses subventions aux crèches, indépendamment des absences des enfants scolarisés, car c'est clair qu'il y aura l'absence des enfants de 4 ans et que les crèches auront un grand trou dans leurs rentrées financières.

Mme Annelise Meyer-Glauser, Conseillère communale. Concernant les crèches, financièrement je crois qu'il n'y aura pas de problème. Comme l'a dit Mme Savoy, la loi a été changée et les enfants de classes enfantines pourront continuer à fréquenter les crèches à la mi-journée. Pour le reste, il y a suffisamment de parents qui attendent un placement en crèches pour remplir les trous s'il devait y en avoir.

Concernant les écoles maternelles, on est aussi en discussion avec elles pour prévoir des accueils extrascolaires. Tout le monde devra s'adapter avec la création de cette deuxième année enfantine : les parents, la Commune, les enseignantes, les crèches. On est dans une période transitoire, mais on ne laisse tomber personne durant cette période transitoire. Après, il faudra prendre des mesures.

Mme Christiane Savoy, Conseillère communale. J'aimerais juste compléter l'information. On a eu, il est vrai, des discussions avec les crèches qui peuvent accueillir les enfants scolarisés, surtout les petits, et avec les écoles maternelles. Pour le moment, on n'a encore rien promis car on doit avoir l'aval du Conseil communal. Néanmoins, le budget 2010 de Mme Meyer-Glauser pour les crèches court en tout cas jusqu'à la fin 2010.

En ce qui concerne le mobilier, vous n'avez rien vu pour les accueils extrascolaires. Pour les enfants qui viendraient éventuellement chez nous, on a du matériel de jeux ou autres à disposition. Peut-être que nous devons en racheter, mais ceci est du fonctionnement normal. Chaque année nous remplaçons du matériel. S'il fallait adapter des jeux, alors nous les adapterons. Mais dans notre analyse globale des accueils, on doit aussi regarder l'évolution de la prise en charge de ces accueils. Vous devez aussi savoir que le mobilier des accueils extrascolaires n'entre pas dans le mobilier scolaire ; donc il n'entre pas dans mon budget.

M. Marius Rudaz, Président. Plus personne ne demande la parole. On peut donc passer au vote.

Approuvez-vous le message relatif au mobilier et au matériel de fonctionnement pour les nouvelles salles de classes ? Approuvez-vous le crédit de Fr. 93'000.-- pour couvrir ces achats ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de Fr. 17'205.--, comprenant un amortissement de 15 % et des intérêts de 3.5 % sur Fr. 93'000.-- ?

Celles et ceux qui acceptent sont priés de lever la main.

Le message est approuvé à l'unanimité.

4. Demande de crédit pour le remplacement du central téléphonique de la Résidence Les Martinets

M. Marius Rudaz, Président. Il y a onze mois, le Conseil général a déjà voté un montant de Fr. 470'000.-- pour la mise en conformité des installations techniques de la Résidence Les Martinets. Le message de ce soir concerne la deuxième étape que le Conseil communal a déjà annoncée au mois de mars de l'année passée.

La parole est d'abord à la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Très brièvement, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Meyer-Glauser, dont la principale était que la CODEMS a donné son accord définitif à l'octroi d'une participation à hauteur de Fr. 164'000.-- pour cet investissement. Dès lors, sur le plan purement financier, la Commission financière ne peut que soutenir cet investissement puisque les charges annuelles seront prises en charge par la CODEMS, qui remboursera également par tranches, si j'ai bien compris, la totalité du capital ainsi investi. Donc, la Commission financière préavise favorablement le recours à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce que le Conseil communal demande la parole ? Non. Et le Conseil général ? Oui, M. Chavaz.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Tout d'abord, vous voudrez bien m'excuser pour mon retard. Je veux simplement dire que le groupe radical soutient ce message mais souhaite poser la question au Conseil communal du pourquoi on ne fait pas dans ce message, ou dans le projet qui nous est présenté ce soir, référence au système Voice over IP (VoIP) qu'on a installé il y a deux ou trois ans avec des frais d'études qui avaient été acceptés par le Conseil général ?

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il d'autres demandes de parole au sein du Conseil général. Non. La balle est à nouveau au Conseil communal.

Mme Annelise Meyer-Glauser, Conseillère communale. Je réponds volontiers à M Chavaz concernant le système Voice over IP (VoIP). L'appel d'offres a été fait par un consortium d'ingénieurs qui a été mandaté par les Services techniques de la Commune. Dans cet appel d'offres, il n'était pas fait mention de ce VoIP. J'ai posé la question pourquoi le raccordement VoIP de la Commune n'avait pas été utilisé. On m'a répondu que cela provient du fait que dans ce système de téléphonie est aussi inclus le système des sonnettes d'alarmes pour les lits, et qu'apparemment il y a incompatibilité entre le VoIP de la Commune, le serveur de la Commune et le fait d'être utilisé à la Résidence Les Martinets. Mais, les ingénieurs sont prêts à étudier la question d'un Voice over IP pour un prix inférieur à la Résidence Les Martinets.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Merci pour ces explications complémentaires. Mais, comme la technologie évolue rapidement et que je suis sûr que les sonnettes pourront être raccordées à ce système, le groupe radical soutient le Conseil communal dans sa tentative de quand même utiliser notre système Voice over IP.

M. Marius Rudaz, Président. Comme il n'y a plus de demande complémentaire, nous pouvons passer au vote.

Approuvez-vous le crédit de Fr. 170'000.-- relatif au remplacement du central téléphonique de la Résidence Les Martinets ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense ?

Celles et ceux qui acceptent sont priés de lever la main.

Le message est approuvé à l'unanimité.

5. Informations de la COFI sur les fusions intercommunales

M. Marius Rudaz, Président. Il y a presque une année que nous avons formé cette Commission et nous sommes très attentifs pour avoir des informations. Je peux passer la parole au Président de la COFI, M. Colombo.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général. La Commission sur les fusions intercommunales (COFI en abrégé) a été créée par le Conseil général en mars 2009. Après presque un an de travail et les 4 séances que nous avons tenues, nous pensons que le moment est venu de vous informer sur l'avancement de nos travaux.

D'abord, je rappelle brièvement que la Commission est composée de huit membres : Six Conseillers généraux et deux Conseillers communaux, ce qui assure le relais avec l'Exécutif. Le mandat qui nous a été donné par vous est le suivant :

- Entreprendre une étude de faisabilité et esquisser des stratégies en vue d'éventuelles fusions intercommunales ;
- Prendre en compte les paramètres historiques, politiques, économiques, sociaux et culturels ;
- Etudier les synergies possibles avec les travaux de l'Agglomération ;
- Informer régulièrement le Conseil général qui nous mandate, mais aussi le Conseil communal et les citoyens sur l'état d'avancement des travaux.

Entre-temps, au mois de mai de l'année dernière, les Conseils communaux de Villars-sur-Glâne, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Corminboeuf et Marly se sont engagés par convention dans un processus de discussions en vue d'une fusion à l'horizon 2016. Ils ont pour but d'aboutir, en 2013, à un projet de convention pour cette fusion. Avec la reprise du dossier par les six Exécutifs communaux, la mission de la COFI doit être, à notre avis, redimensionnée pour éviter des doublons. En particulier, nous pensons que l'étude de faisabilité au sens propre du terme doit plutôt être la tâche des Exécutifs des Communes.

Nous avons travaillé en coordination étroite avec les travaux de notre Exécutif. Nous avons, comme je l'ai dit, deux membres du Conseil communal qui sont dans notre Commission : Mme Garnier et M. Carrel. Nous nous sommes mis au travail dans la durée et nous avons essayé d'aborder les problèmes avec un esprit ouvert et sans a priori. Nous pouvons nous appuyer sur les travaux du Professeur Bernard Dafflon, que nous avons entendu ici l'année

dernière. Selon le Professeur Dafflon, trois dimensions sont à prendre en compte dans un processus de fusion :

- Définir un projet de société dynamique qui évite la perte d'identité ou d'appartenance à la communauté et qui renforce la démocratie participative.
- Etudier les dimensions plus techniques, c'est-à-dire faire l'inventaire du personnel communal et son organisation, le patrimoine, les finances et les différents services offerts par les communes qui envisagent la fusion.
- Informer les citoyens de telle manière qu'ils puissent accompagner le processus de fusion et travailler avec eux les résistances au changement qui ne manqueront pas de se manifester.

Il y a naturellement un certain nombre d'interrogations qu'une fusion à ce niveau, avec les six Communes du Grand Fribourg, suscite :

- Allons-nous vers une centralisation démesurée au point de perdre notre identité ?
- Les services de proximité vont-ils disparaître ? Qu'en serait-il par exemple du Contrôle de l'habitant, du Service des écoles, du Service social, etc. ?
- Que deviendrait le personnel communal ? Devrions-nous envisager des licenciements ?
- Qu'en est-il du nouveau projet cantonal d'aide aux fusions ?
- Qu'en sera-t-il des impôts ?

Voilà quelques questions qui sautent à votre esprit, certainement, et au nôtre également.

Au stade actuel, nos travaux ont mis en évidence quatre éléments importants dans un processus de fusion :

1. Nous ne savons pas encore, à ce stade, l'impact réel d'une fusion sur la fiscalité. Cela dépendra en bonne partie de l'évolution des finances des six Communes jusqu'en 2016. Si, d'ici là, les Communes déficitaires seront capables de rééquilibrer leurs comptes et de dégager des marges d'autofinancement, l'impact sur la fiscalité sera limité.

Un autre élément décisif sera l'importance et les modalités de l'aide cantonale pour laquelle un projet de loi est actuellement en consultation. Pour ce qui est de Villars-sur-Glâne, nous faisons un constat factuel : Actuellement, le taux d'impôt de notre Commune est bas, sa capacité de financement est faible et sa dette est élevée.

2. Si l'on veut évaluer les avantages d'une fusion, il faut le faire à long terme, dans un environnement où les données dont nous disposons actuellement peuvent beaucoup changer. Le Grand Fribourg pourrait devenir un pôle de 60'000 habitants entre Berne et Lausanne, chacune totalisant 120'000 habitants. Le Grand Fribourg deviendrait attractif du point de vue économique, de l'emploi et de la formation. Notre poids politique face au Canton en serait renforcé. Une grande commune fusionnée constituerait au surplus la base pour une meilleure politique d'aménagement du territoire et de préservation de la qualité de vie de ses habitants.

3. Pour nous, fusionner ne veut pas dire absorption, mais plutôt mutualisation de ressources qui diffèrent d'une commune à l'autre. Cela suppose de faire l'inventaire de ces ressources, des convergences et des divergences, des acquis et des lacunes ; ceci dans tous les domaines de la vie des six Communes : les autorités politiques, le personnel administratif et technique, les bâtiments et les équipements administratifs, les services sociaux et scolaires, le patrimoine financier et les finances bien entendu. Cela suppose également de répondre aux questions qui seront posées par cet inventaire comparatif. La COFI est de l'avis qu'une telle étude de faisabilité dépasse ses capacités et doit être entreprise sous l'égide du Comité de pilotage mis en place par les Exécutifs des six Communes concernées. La COFI constate avec satisfaction qu'une première analyse financière et fiscale a déjà été faite et que des études vont être entreprises sur les questions du personnel, des écoles, des affaires sociales, des bâtiments et des équipements.

4. Pour pouvoir adhérer à un projet de fusion, il est essentiel que la population puisse exprimer un sentiment d'appartenance grâce à des arguments qui ne soient pas qu'économiques, mais aussi historiques, culturels, sportifs et de la vie sociale en général. A cet égard, la COFI est de l'avis qu'une enquête devrait être conduite auprès de la population et auprès des milieux économiques des six Communes, ceci afin d'avoir une image documentée de leur avis sur le processus et les perspectives possibles d'une fusion.

Voilà quels sont les points importants de réflexion à ce stade de nos travaux, et qui sont bien entendu encore au début. La COFI poursuit actuellement ses réflexions. La prochaine réunion aura lieu dans trois semaines, avec la participation du Préfet car, d'après le projet de loi sur l'encouragement des fusions, c'est en effet le Préfet qui sera chargé d'établir un plan de fusions sur la base d'analyses.

Vous serez régulièrement informés selon l'avancement de nos travaux. Une information a aussi été publiée il y a un ou deux jours sur le site de la Commune et elle paraîtra dans le prochain bulletin communal.

M. Marius Rudaz, Président. Je remercie M. Colombo pour ces informations. On ne va pas commencer un débat de fusion, mais peut-être que Mme la Syndique va nous donner quelques renseignements sur les discussions qui ont lieu entre les Syndics des six Communes concernées.

Mme Erika Schnyder, Syndique. En complément à l'exposé que vient de faire le Président de la COFI, je vous informe qu'un Comité de pilotage a été mis en place. Il est composé des Syndics des six Communes concernées. Dans un premier temps, le Comité de pilotage a estimé utile de faire le point de la situation sur l'état actuel des finances des six Communes. On a mis à plat en quelque sorte la situation financière et économique des Communes en question. Ce travail a été réalisé grâce à l'apport d'une personne qui faisait un stage à l'Université et qui a pu mener à bien ce travail. Elle était entourée d'un groupe de travail composé des Conseillers communaux chargés des finances avec, pour la Ville de Fribourg et la Commune de Villars-sur-Glâne, les Chefs des finances. Une fois le résultat de ces travaux connu, nous avons eu en fait une vision de ce qu'était la Grande Commune (composée des six Communes). Evidemment, il s'agissait d'une addition de situations de communes ; il ne s'agissait pas d'un budget uniformisé. Là, le groupe de travail s'est dit qu'il fallait peaufiner cet exercice, parce qu'on ne pouvait pas simplement ressortir les choses en bloc ; il faut aller chercher plus dans les détails les différences et les similitudes qui existent dans les six Communes. Il faut aussi mettre le doigt sur les synergies possibles et rechercher les éléments qui peuvent être « communalisés » sous une seule rubrique, afin qu'ils ne soient pas dispersés dans l'ensemble des six Communes. Cet exercice ne tient pas compte des éléments que vient de vous citer M. Colombo, à savoir les services de proximité, etc. Cela fera l'objet d'une analyse ultérieure. A cet effet, les six Syndics se réuniront lundi prochain parce qu'ils ont confié à un expert (une personnalité retraitée actuellement et qui est versée dans les problèmes de fusions de communes) le soin de leur dire quels sont les éléments nécessaires pour poursuivre et affiner cette étude. Nous venons de recevoir aujourd'hui les propositions qui nous sont faites pour la continuation de l'étude et nous avons maintenant de quoi peaufiner les thèmes particuliers comme les finances, les écoles, le social, etc. Il est prévu de travailler dans un groupe de travail qui sera composé de deux Syndics, d'un Conseiller communal de la Ville de Fribourg et des Chefs des finances de la Ville de Fribourg et de la Commune de Villars-sur-Glâne.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui sans trahir de secrets de fonction. Il est prévu aussi que nous puissions avoir des échanges avec le groupe de travail qui est mis en place et ce groupe peut bien entendu venir à tout moment auprès du Conseil communal pour rechercher des renseignements. Je reste à votre disposition pour des éclaircissements, si nécessaire.

M. Marius Rudaz, Président. Il y a peut-être des questions de compréhension, mais on ne veut pas rentrer dans un débat de fusion, comme je l'ai déjà dit. Est-ce que quelqu'un demande encore la parole concernant ce point ? Cela ne semble pas être le cas.

Je remercie la COFI pour son travail et je lui souhaite une bonne continuation.

6. Divers

M. Marius Rudaz, Président. Qui veut prendre la parole dans les « Divers » ?

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. En tant que Conseillère générale et membre de la Commission scolaire, j'ai un souci à faire partager à M. Pilloud.

En fait, depuis dix ans que je suis à la Commission scolaire, je suis souvent amenée à entendre les desiderata des enseignants concernant l'état général des bâtiments scolaires. Et là, en l'occurrence, je me fais un peu la porte-parole des enseignants des Rochettes. Il y a un problème aux Rochettes : Ce sont les stores. Je suis allée sur place pour vérifier. Tous les stores de toutes les classes sont cassés, ce qui veut dire qu'il y a des lamelles qui tombent à l'extérieur. Plusieurs demandes ont été faites au Service des écoles, qui les a fait suivre aux Services techniques. Ces derniers n'ont jamais donné de réponse concrète au Service des écoles. J'aimerais savoir si lors de la prochaine séance du Conseil général je pourrais avoir des réponses, car il y a danger pour les enfants qui jouent en dessous. Effectivement, il y a aussi eu la grêle de l'année passée, mais cela fait six ans que cela dure.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Je peux déjà donner quelques informations ce soir. C'est vrai que les stores sont un point faible des façades de nos écoles, pour des tas de raisons, y compris le vandalisme, mais ils sont systématiquement entretenus et réparés. C'est évident que la grêle du mois de juillet dernier a mis à mal énormément de façades Ouest de Sarine-Campagne. Je suis bien placé pour vous en parler puisque je suis estimateur de l'ECAB. Dans les Fr. 125'000'000.-- de dégâts, une grande part revient aux

stores et volets. Ils doivent être réparés et seront en partie payés par l'ECAB, mais les marchands de stores et les fabricants n'arrivent plus à suivre. Ces choses seront réglées et je pourrai vous informer de manière plus précise lors de la prochaine séance du Conseil général.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. Plusieurs personnes âgées qui vont se promener dans la forêt de Moncor aimeraient parquer leur véhicule à l'entrée, puisque la forêt est interdite aux voitures. Mais il y a à ces endroits plusieurs voitures « ventouses » de personnes qui vont travailler en ville et qui laissent leurs voitures à l'entrée de la forêt, derrière la station Texaco. Il n'y a donc plus de possibilité de parcage pour les personnes qui désirent aller se promener. Il faudrait demander à la Police locale d'effectuer des contrôles afin de limiter des parcages de longue durée.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je n'ai pas de réponse mais j'ai pris bonne note de cette intervention. Il faudra également voir au niveau légal ce qui est possible de réglementer. C'est vrai que cette forêt est très convoitée. Beaucoup de personnes y vont pour courir, se promener, se délasser, etc. On va s'en occuper.

M. Marius Rudaz, Président. Personnellement, je suis parfois très étonné qu'il faut prendre la voiture pour aller faire du sport, mais c'est comme ça.

M. François Pythoud, Conseiller général. J'aimerais remercier Mme Brouchoud, car elle m'a rappelé un point que je voulais également soulever. Cela concerne aussi des places de parc, mais celles qui se trouvent à côté de la déchetterie de Cormanon. A côté de la Migros, il y a un certain nombre de places de parc en verdure, qui ne sont pas en zone bleue, donc en stationnement libre. Là aussi, on observe qu'elles sont souvent utilisées par des véhicules qui stationnent pour de longues durées et qui, parfois, rendent difficile l'accès à la déchetterie. C'est simplement une question au Conseil communal concernant le statut de ces places de parc.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. M. Sallin vient de me dire que ces places sont privées. Par conséquent, nous n'avons aucune prise sur le contrôle de la durée de stationnement. On va de toute façon en prendre note et, si nous pouvons faire quelque chose, nous le ferons.

M. Marius Rudaz, Président. S'il n'y a plus d'autre question ou d'autre problème à soulever, je peux clore cette séance.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous sommes maintenant arrivés au terme de cette première séance de l'année 2010, une année qui sera très, très animée du point de vue politique, avant les élections de l'année prochaine. Mais déjà au mois de mars on devra voter sur deux sujets fédéraux dont un me pose quelques problèmes, c'est celui qui concerne les avocats pour les animaux. Personnellement, je trouve qu'il faudrait traiter les gens comme des gens et les animaux comme des animaux.

Je remercie les membres du Conseil communal, l'équipe de l'Administration communale et vous tous, chers collègues du Conseil général, pour votre implication et votre participation à la séance de ce soir.

J'invite enfin toutes les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Merci et bonne rentrée.

La séance est levée à 21h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Emmanuel Roulin

Le Président

Marius Rudaz